

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SÉANCE DU JEUDI 05 JANVIER 2017**

Date de convocation : 27/12/2016

Date d'affichage : 06/01/2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 30

Présents : 27

Votants : 30

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 05 janvier à 20 heures 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Canisy.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Daniel VILLECHALANE, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Lydie OSMOND, Monsieur Jackie JOUANNE, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur Michel LEGOUPIL, Mme Vanessa FINEL, Monsieur Claude BRUNET, Madame Delphine ROULLEAUX, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Nathalie GUESNON, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Delphine LEFORESTIER, Monsieur Michel BUOT, Monsieur Gérard DUVAL, Madame Agnès HOPQUIN, Monsieur David FLEURY, Monsieur Claude LAMOUREUX, Monsieur Gildas BAUDRY, Monsieur Pierre GAUTIER, Madame Catherine HAMEL, Monsieur Christian HUBERT, Monsieur Laurent RAFFIN, et Madame Marie-Pascale HOUBEN.

Absents excusés : Monsieur Manuel SEMILLY (qui donne procuration à Monsieur Gérard DUVAL), Monsieur François MAITREL (qui donne procuration à Monsieur François MAITREL) et Monsieur Bertrand NAIS (qui donne procuration à Monsieur David FLEURY).

ORDRE DU JOUR

1. Election du maire de la commune nouvelle.
2. Détermination du nombre d'adjoints.
3. Election des adjoints au scrutin de liste.
4. Désignation de conseillers municipaux délégués.
5. Désignation des délégués aux différents syndicats eau et assainissement.
6. Questions diverses.

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire délégué de la commune de Canisy. Il fait l'appel et invite les conseillers municipaux de Canisy et de St Ebremond

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 janvier 2017.

de Bonfossé à prendre place :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT,
Madame Claude CARAU-COUVREUR,
Monsieur Daniel VILLECHALANE,
Madame Maryvonne LEFRANÇOIS,
Monsieur OSMOND François-Noël,
Madame Lydie OSMOND,
Monsieur Jackie JOUANNE,
Madame Nathalie FAGNEN,
Monsieur Michel LEGOUPIL,
Mme Vanessa FINEL,
Monsieur Claude BRUNET,
Madame Delphine ROULLEAUX,
Monsieur Sylvain LENGRONNE,
Madame Nathalie GUESNON,
Monsieur Sébastien DUPARD,
Madame Delphine LEFORESTIER,
Monsieur Michel BUOT,
Monsieur Gérard DUVAL,
Madame Agnès HOPQUIN,
Monsieur David FLEURY,
Monsieur Claude LAMOUREUX,
Monsieur Gildas BAUDRY,
Monsieur Pierre GAUTIER,
Madame Catherine HAMEL,
Monsieur Christian HUBERT,
Monsieur Laurent RAFFIN,
Madame Marie-Pascale HOUBEN.

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire délégué de la commune de Canisy, déclare le conseil municipal installé, tel qu'il a été constitué lors de la création de la commune nouvelle le 01/01/2017.

Monsieur Pierre GAUTIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

I - ELECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, Monsieur Jackie JOUANNE, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a dénombré 27 conseillers présents, plus 3 procurations, et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 janvier 2017.

absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Laurent RAFFIN et Madame Vanessa FINEL.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur Jackie JOUANNE demande s'il y a des candidats à la fonction de maire. Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT répond qu'il se porte candidat.

Monsieur Daniel VILLECHALANE regrette qu'il n'y ait qu'un seul candidat à la fonction de maire.

Il est procédé au déroulement du vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	30
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 code électoral) :	6
Nombre de suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

A obtenu :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT : 22 voix

Monsieur Gérard DUVAL : 02 voix

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été immédiatement installé.

II - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 9 adjoints au maire au maximum.

Monsieur le Maire suggère une organisation selon 5 pôles - finances, administration - urbanisme - travaux voirie bâtiments environnement - affaires scolaires - animation culture et cadre de vie ; et propose donc d'élire 5 adjoints au maire.

Monsieur Claude BRUNET s'interroge sur l'opportunité d'avoir 5 adjoints ; il estime que quatre

seraient suffisants. Il demande également si une personne peut être nommée adjoint au maire si au préalable, cette personne n'était pas favorable à la création de la commune nouvelle ?

Madame Marie-Pascale HOUBEN répond que le nombre d'adjoints lui semble nécessaire compte tenu du travail à réaliser ; cela ne lui paraît pas exagérer de fonctionner avec 5 adjoints d'ici 2020, année de renouvellement du mandat des conseillers municipaux.

Monsieur Gérard DUVAL souligne que des compétences vont revenir à la commune, compte tenu de la fusion de la communauté de communes de Canisy avec Saint-Lô Agglo.

Monsieur le Maire précise que la charte, validée par les deux conseils municipaux en juin dernier, mentionnait le fait que les élus des communes fondatrices seraient maintenus dans leurs fonctions au sein de la commune nouvelle.

Au vu de ces éléments, après en avoir délibéré, à 28 pour (02 voix contre) le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.

III - ELECTION DES ADJOINTS AU SCRUTIN DE LISTE

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art.L.2122-4 et L.2122-7-7 du CGCT).

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire est déposée.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	30
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 code électoral) :	6
Nombre de suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

La liste « Gérard DUVAL » a obtenu 24 voix.

La liste « Gérard DUVAL » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés adjoints au maire et prennent rang dans l'ordre de la liste :

Gérard DUVAL

Maryvonne LEFRANÇOIS

Michel LEGOUPIL

Marie-Pascale HOUBEN

Pierre GAUTIER

XV - DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Monsieur le Maire propose de désigner trois conseillers municipaux délégués ; il propose que Monsieur Claude LAMOUREUX, précédemment adjoint au maire de la commune de Saint Ebremond, occupe un des postes de conseiller municipal délégué pour pouvoir continuer à gérer la location de la salle polyvalente de la commune déléguée de Saint Ébremond de Bonfossé.

Il propose de désigner Monsieur François OSMOND en tant que conseiller municipal délégué aux travaux, à la voirie et à l'environnement ; Madame Claude CARAU COUVREUR en tant que conseillère municipale déléguée à l'animation, la communication et la culture et Monsieur Claude LAMOUREUX en tant que conseiller municipal délégué à la cantine et à la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

V - DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS : EAU ET ASSAINISSEMENT

Syndicat d'Assainissement de la Joigne :

Monsieur le Maire informe le conseil que la compétence assainissement n'a pas été transférée à la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo au 31/12/2016 ; par conséquent cela nécessite pour les communes membres de continuer à gérer cette compétence ; il convient donc de désigner des délégués au sein du Syndicat d'Assainissement de la Joigne.

Monsieur Daniel VILLECHALANE précise qu'il ne veut pas être délégué de la commune, il ne souhaite pas renouveler son mandat de Président du Syndicat d'Assainissement de la Joigne. Monsieur le Maire propose comme délégués Messieurs François OSMOND, Claude BRUNET et Sébastien DUPARD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a élu pour le représenter au Syndicat d'Assainissement de la Joigne :

Membres titulaires :

Monsieur François OSMOND, Monsieur Claude BRUNET et Sébastien DUPARD.

Syndicat Mixte de Distribution d'Eau Potable de la Chapelle Sur Vire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a élu pour le représenter au Syndicat Mixte de Distribution d'Eau Potable de la Chapelle Sur Vire (SMDEP) :

Délégué titulaire : Monsieur Michel BUOT

Délégué suppléant : Monsieur Sébastien DUPARD

VI - QUESTIONS DIVERSES

Travaux

Les travaux accessibilité de la galerie marchande débiteront lundi 09 janvier 2017.

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil que le maître d'œuvre de la chaufferie bois a été désigné ; il s'agit du cabinet Lenesley ; le diagnostic a été réalisé.

Réunion de chantier lotissement « les 3 carriers » de Saint Ebremond de Bonfossé : vendredi 06/01

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 janvier 2017.

à 11h00 sur place.

Agenda

Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 16 janvier 2017 à 20h30

Voeux de la municipalité : lundi 23 janvier 2017 à 18h30 à la salle de Saint Ebremond de Bonfossé.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,

le secrétaire de séance,